

**Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE**

**1.1 Identification de produit**

Nom commercial : TUCSAN  
 Code du produit : 063-01  
 Autres moyens d'identification  
 Identifiant Unique De Formulation (UFI): 3229-CTKG-V10W-WXY1

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation du produit : Fongicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	<a href="http://www.lifescientific.com">www.lifescientific.com</a>	
Email:	<a href="mailto:info@lifescientific.com">info@lifescientific.com</a>	

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848  
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

**Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Aquatique Chronique Catégorie 2 H411

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

N/A

Mentions de danger :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptif dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

**2.3. Autres dangers**

SPe1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes  
 SPE3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
 EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.1 Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**3.2 Mélanges**

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Boscalid	188425-85-6	606-143-0	Aquatic Chronic 2, H411	50

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

**Rubrique 4. PREMIERS SECOURS**
**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales : En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

**Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés :  
poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité :  
dioxyde de carbone

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection :  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations :  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

**Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités : Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.  
Pour de grandes quantités : Ramasser par un moyen mécanique. Éviter le dégagement de poussières. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres Rubriques**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

**Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion :  
Éviter la formation de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.  
Autres données sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C  
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

**Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Les limites d'exposition :**

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Protection respiratoire : Protection respiratoire non nécessaire.
- Protection de la peau : Porter des vêtements résistant aux produits chimiques approprié basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant. Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
- Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pour les gants réutilisables) or EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C) (pour les gants à usage unique), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pour les gants réutilisables) or EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C) (pour les gants à usage unique) : p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.
- Protection des yeux : Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.
- Mesures d'hygiène : Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

**Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat Physique : Solide
- Couleur : Brun
- Odeur : faiblement aromatique
- Seuil olfactif : Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
- Point de fusion(°C) : 142,8 - 143,8 (composition similaire)

point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Le produit est un solide non volatile.
Inflammabilité :	pas facilement inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation :	env. 348°C. Le produit ne s'enflamme pas spontanément (composition similaire)
Température de décomposition :	180 °C, 250 kJ/kg (composition similaire) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.
Point d'éclair (°C) :	Non applicable
pH (10g/l à 20 °C) :	5-7
Viscosité (Dynamique) :	Non applicable
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Dispersable
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	1.00 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente :	0.5 – 0.7 g/mL
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Aucune propriété explosive
Matières et mélanges auto-échauffants :	N'a pas été testé du fait du faible point de fusion.

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter : oxydants puissants, bases fortes, acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux :  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

**Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

DL<sub>50</sub> orale rat : >2000 mg/kg (Aucune mortalité n'a été constatée.)  
 DL<sub>50</sub> cutanée rat : >2000 mg/kg (Aucune mortalité n'a été constatée.)  
 CL<sub>50</sub> inhalation rat : > 5.2 mg/l/4 h (Aucune mortalité n'a été constatée. Test d'un mélange poussière- aérosol)

Irritation des yeux : Non-irritant pour les yeux.  
 Irritation de la peau : Non-irritant pour la peau.  
 Sensibilisation respiratoire ou Cutanée : Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules Germinales : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Cancérogénicité : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
*Données relatives à : Boscalid techn.*  
*Evaluation du caractère cancérogène :*  
*La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.*

Toxicité pour la reproduction : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pas de danger par aspiration attendu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):  
 Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):  
 Evaluation de la toxicité après administration répétée :  
 Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Boscalid techn.*  
*Evaluation de la toxicité après administration répétée :*  
*Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.*

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:  
 Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

**12.1. Toxicité**

CL <sub>50</sub> <i>Oncorhynchus mykiss</i> (96 h):	100 mg/L
CE <sub>50</sub> <i>Daphnie magna</i> (48 h) :	50 mg/L
CE <sub>50</sub> <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (72h) :	4,50 mg/L
CE10 <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (72h) :	3,03 mg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O) :  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Boscalid techn.*  
*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O) :*  
*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation :  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Boscalid techn.*  
*Potentiel de bioaccumulation :*  
*Facteur de bioconcentration : 57 - 70 (28 j), Oncorhynchus mykiss*  
*Ne s'accumule pas dans les organismes.*

**12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :  
Adsorption sur les sols : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Boscalid techn.*  
*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux :*  
*Adsorption sur les sols : Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue*

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit:  
Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.7. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

**Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH  
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible

**Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS**

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Date de première délivrance : 04/03/2020

Date de la version actuelle délivrance : 04/09/2024

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

